

L'arbitrage entre emploi et inactivité des mères de jeunes enfants : le poids des contraintes familiales, professionnelles et sociétales sur les modes d'accueil des enfants

Bénédicte Galtier *

Depuis une décennie, les grandes organisations internationales et de nombreux pays mettent l'accent sur les politiques de la petite enfance. Cette orientation renvoie à deux types de préoccupations : d'une part la nation poursuit des objectifs de croissance économique et d'équilibre des finances publiques *via* le développement du travail féminin. D'autre part, favoriser l'emploi des femmes répond à leurs aspirations et contribue à réduire le risque de pauvreté des ménages. L'une des conséquences de la croissance de l'emploi des femmes est la nécessité pour les familles de concilier la vie professionnelle et l'éducation (au sens large du terme) des jeunes enfants.

Ces différents aspects ont été à l'origine du développement d'enquêtes d'opinion et de statistiques. En particulier, une vaste enquête : *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants*, a été réalisée pour la première fois en 2002. Elle a permis de sonder en détail les modalités d'accueil des enfants, leur coût financier pour les familles, la situation d'emploi des parents et leurs opinions en matière de mode d'accueil. Cette enquête a été reconduite en 2007.

En s'appuyant sur le *corpus* des travaux existant, en les enrichissant par l'exploitation de l'enquête *Modes de garde 2007* et en s'attachant à confirmer et actualiser des résultats obtenus précédemment, cet article vise à cerner la dynamique de deux ensembles de décisions. Le premier concerne le fait, pour la mère, de se porter ou non sur le marché du travail. Il apparaît qu'il dépend essentiellement du profil sociodémographique de la mère, de l'emploi exercé et d'un arbitrage financier. Le second concerne le choix pour son enfant d'un mode d'accueil qui dépend notamment de la conception que les parents en ont. Leur opinion sur les bienfaits pour l'enfant de la crèche ou l'assistante maternelle est corrélée avant tout à la solution d'accueil adoptée, tandis que leur jugement sur la garde par les parents varie surtout selon la situation d'emploi de la mère.

* L'auteur était maître de conférences à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée et collaboratrice extérieure à la Drees lorsqu'elle a réalisé ce travail. Benedicte.galtier@sante.gouv.fr
Le présent article a bénéficié des remarques et suggestions de Michel Dollé et Michèle Mansuy, ainsi que des référés anonymes ; qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. L'auteur reste bien sûr seule responsable de son contenu.

On fait classiquement dépendre la décision de revenir sur le marché du travail, après le congé maternité, du gain attendu de l'emploi net du coût de la garde, en tenant compte des aides au financement de cette garde (Complément de Mode de Garde¹ et réductions ou crédits d'impôts) ainsi que des éventuelles incitations à demeurer inactif (Complément de Libre Choix d'Activité²). Mais cette décision dépend aussi de bon nombre d'autres facteurs, parmi lesquels la difficulté de concilier les contraintes de l'emploi avec celles des modes d'accueil accessibles. Elle dépend également de la conception des parents concernant ce qui est favorable au bien-être et au développement de l'enfant et de la valeur que la mère attribue au fait de s'occuper elle-même de son enfant ou de le confier à tel ou tel mode d'accueil, compte tenu des caractéristiques que les parents lui imputent. Enfin, cette décision concerne le couple parental (lorsqu'il existe) : les ressources du conjoint, les contraintes liées à son emploi, le degré de partage des tâches domestiques, et les schémas familiaux quant au rôle maternel et paternel peuvent influencer sur la décision d'une mère de retourner ou non sur le marché du travail.

Il s'agit donc d'une problématique complexe qu'il serait utile d'éclairer pour l'orientation des politiques publiques. Cela permettrait de savoir, par exemple, quels milieux d'accueil favoriser pour qu'ils répondent au mieux à la fois aux contraintes professionnelles des parents et à leur souhait d'assurer le bien-être et le développement de leur enfant. Il serait utile de connaître les caractéristiques que ces milieux d'accueil doivent revêtir et comment éventuellement les adapter. Cela permettrait également d'élaborer éventuellement une politique d'accueil spécifique pour les enfants des familles pauvres, rarement confiés à une forme d'accueil extrafamiliale³, et de savoir quelles modalités d'accueil proposer aux parents travaillant en horaires atypiques. Analyser les multiples composantes qui participent à l'arbitrage entre emploi et inactivité peut ainsi contribuer à se rapprocher des deux grands objectifs des politiques de l'enfance : aider les parents à concilier leur vie professionnelle et leurs responsabilités familiales, assurer le bien-être des enfants. C'est dans cette perspective que se situe cet article.

L'enquête *Modes de garde 2007* (cf. encadré 1) présente une limite qu'elle partage avec les autres enquêtes disponibles : les informations qu'elle contient ne permettent pas de préciser l'influence totale des paramètres évoqués parce que seules sont observées les situations *ex post*.

Or lorsque, par exemple, les parents sont interrogés sur les modes d'accueil qu'ils jugent préférables, leur réponse n'est pas indépendante des contraintes effectives auxquelles ils se heurtent et des choix qu'ils ont réalisés (cf. *infra*).

Pour tenter néanmoins de progresser dans l'analyse des facteurs influençant l'activité féminine et le choix d'un mode d'accueil pour l'enfant, cet article se décompose en deux parties. Dans la première, nous étudierons la situation d'emploi des mères de jeunes enfants à la lumière de leurs caractéristiques personnelles, familiales, et des caractéristiques de leurs éventuels emplois.

La seconde partie explorera les opinions exprimées par les parents de jeunes enfants sur les modes d'accueil, et elle tentera d'identifier les facteurs à l'origine de différences de jugement.

Quand absence d'emploi rime avec caractéristiques individuelles et familiales défavorables

En 2007, 57 % des mères ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé travaillent (cf. tableau 1). Leur taux d'emploi est ainsi inférieur de quasiment 20 points à celui des femmes âgées de 25 à 45 ans⁴. Elles sont plus souvent non seulement au chômage mais surtout inactives.

Toutefois, parmi les 31 % de mères de jeunes enfants inactives en 2007, huit sur dix ont déjà travaillé, 70 % dans les familles les plus modestes, 94 % dans les ménages les plus aisés (cf. encadré 1 pour les quintiles de niveaux de vie). Les mères qui sont au chômage souhaitent travailler malgré la présence d'enfants ; celles qui sont inactives ne souhaitent pas travailler, peut-être du fait de la présence d'enfants. Mais d'autres facteurs peuvent avoir pesé sur l'arbitrage emploi/inactivité, en particulier la difficulté de trouver un emploi compte tenu de caractéristiques personnelles et familiales défavorables. Dans leur étude pionnière réalisée en 2003, Méda *et al.* ont montré que parmi les

1. Le Complément de Mode de Garde est perçu par les familles en cas de recours à une assistante maternelle agréée ou à une garde à domicile.

2. Le Complément de Libre Choix d'Activité est servi en cas de réduction ou d'interruption de l'activité de l'un des parents jusqu'aux trois ans du dernier-né.

3. 91 % des enfants du premier quintile de niveau de vie sont gardés par leurs parents (Ananian et Robert-Bobée, 2009).

4. Cette tranche d'âge a été retenue parce qu'elle couvre l'âge d'un peu plus de 90 % des mères de l'enquête Modes de garde 2007.

mères d'enfants de moins de trois ans, celles ayant cessé de travailler étaient moins diplômées et avaient davantage d'enfants que celles en emploi (Méda *et al.*, 2003). L'enquête *Modes de garde 2007* offre l'occasion de compléter et de préciser ces résultats. Tout d'abord, les données sont plus fiables car issues d'un plus gros échantillon (8 179 ménages interrogés dans l'enquête *Modes de garde 2007* contre 1 004 femmes dans l'enquête 2003). Par ailleurs, l'enquête 2003 exploitée par Méda *et al.* porte uniquement sur les mères vivant en couple, alors que toutes les mères ont été interrogées dans l'enquête *Modes de garde 2007*. Enfin, l'étude 2003 permet de comparer deux sous-populations : les mères ayant cessé de travailler et celles toujours en activité. L'enquête *Modes de garde 2007* permet d'affiner l'analyse en distinguant trois sous-populations : les mères qui travaillent, celles qui sont inactives mais qui ont travaillé dans le passé, et celles qui n'ont jamais travaillé. Dans l'analyse qui suit, on exclut donc les mères au chômage, c'est-à-dire les mères qui voudraient travailler mais ne trouvent pas d'emploi.

Par ailleurs, des études (voir par exemple Caroli et Gautié, 2009) ont montré que les emplois de faible qualité qui sont aussi les moins rémunérés, sont souvent occupés par des femmes⁵. Il y a donc tout lieu de penser que les difficultés de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle se posent particulièrement pour les mères ayant de bas salaires. On ne dispose pas dans l'enquête *Modes de garde 2007* des revenus d'activité du, ou, des parents, mais on peut en revanche calculer le niveau de vie des familles⁶, qui entretient un lien étroit avec le salaire individuel, à la fois parce que celui-là est une composante de celui-ci, et en raison des phénomènes d'endogamie (sur l'endogamie voir par exemple

5. En 2005, « les femmes constituent les deux tiers des travailleurs à bas salaire en France [...]. Le seuil de bas salaire est ici défini en termes horaires. S'il l'était en termes mensuels, la surreprésentation des femmes au sein des travailleurs à bas salaires serait encore plus marquée » (Ibid., p. 48).

6. Le niveau de vie correspond au revenu mensuel moyen du ménage d'un ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Pour un ménage donné, le nombre d'unités de consommation est calculé en attribuant la valeur 1 au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Encadré 1

L'ENQUÊTE MODES DE GARDE ET D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

L'enquête *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants* a été réalisée par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) pour la première fois en 2002 sur un échantillon de 3 000 ménages comptant au moins un enfant de moins de sept ans. La deuxième vague s'est déroulée au cours des mois d'octobre et novembre 2007. Cette fois-ci, 8 179 ménages ayant au moins un enfant de moins de sept ans et demi (enfant né le 1^{er} mai 2000 ou après) ont été interrogés avec un double objectif :

- dresser un panorama complet des solutions d'accueil adoptées par les parents pour leurs jeunes enfants,
- évaluer les changements induits par la mise en place de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje) le 1^{er} janvier 2004.

L'enquête contient des informations relatives au ménage (ressources financières, configuration familiale, etc.), aux adultes vivant dans le ménage (situation professionnelle, niveau de formation, etc.), et aux enfants (âge, mode d'accueil, etc.).

Compte tenu de la problématique définie, le choix a été fait de limiter l'analyse aux familles comptant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé. D'une part, c'est pour cette tranche d'âge que se posent les problèmes les plus aigus de conciliation entre activité professionnelle et responsabilités familiales, même si la scolarisation de l'enfant est loin

de régler la question. Par ailleurs, les opinions que les parents ont exprimées portent sur les modalités d'accueil des enfants avant trois ans. Il a paru pertinent d'analyser les conceptions des parents directement concernés, c'est-à-dire ceux ayant au moins un enfant de moins de trois ans qui ne va pas encore à l'école. L'échantillon compte 3 247 ménages.

Le niveau de vie des familles a été réparti en cinq groupes dont les bornes (quintiles), sont les suivantes :

Ménages avec au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé

Premier quintile (Q1) : 810 euros
Ménages de Q1 : niveau de vie mensuel inférieur à 810 euros
Deuxième quintile (Q2) : 1 111 euros
Ménages de Q2 : niveau de vie mensuel compris entre 810 et 1 111 euros
Troisième quintile (Q3) : 1 429 euros
Ménages de Q3 : niveau de vie mensuel compris entre 1 111 et 1 429 euros
Quatrième quintile (Q4) : 1 856 euros
Ménages de Q4 : niveau de vie mensuel compris entre 1 429 et 1 856 euros
Ménages de Q5 : niveau de vie mensuel supérieur ou égal à 1 856 euros

Source : enquête Modes de garde 2007.

Vanderschelden, 2006a et 2006b ou Méda *et al.*, 2003). L'analyse des trois sous-populations sera donc menée autant que possible à la lumière du niveau de vie.

Les mères de jeunes enfants qui ne travaillent pas sont plutôt sous-diplômées

Le portrait des mères de jeunes enfants en 2007 ressemble à celui établi en 2003 par Méda *et al.*, mais le grain plus fin du premier fait néanmoins apparaître des nuances que ne permettait pas de percevoir le second.

Les mères qui ne travaillent plus sont nettement moins diplômées que les mères qui travaillent toujours, mais davantage que les mères qui n'ont jamais travaillé (cf. tableau 2). Les contrastes sont encore plus importants aux extrémités de la distribution des niveaux de vie. Ainsi, parmi les familles modestes (les deux premiers quintiles), 68 % des mères qui n'ont jamais travaillé sont sans diplôme, et 38 % de celles qui ne travaillent plus. À l'opposé, dans les deux quintiles les plus élevés, 50 % des mères qui travaillent sont titulaires d'un diplôme du supérieur et seulement 28 % de celles qui n'ont jamais travaillé.

Défavorisées sur le marché du travail par leur faible niveau de formation, un certain nombre de mères inactives le sont aussi par leur situation familiale. En effet, les mères qui ne travaillent plus sont beaucoup moins souvent en couple (73 %) que les mères qui n'ont jamais travaillé (77 %) et encore moins que les mères qui travaillent (92 %).

La décision de travailler ou non des mères en couple dépend également de la situation d'emploi de leur conjoint. Les mères en emploi ont plus souvent un conjoint qui travaille que les mères qui ne travaillent plus, lesquelles ont plus souvent un conjoint en emploi que les mères qui n'ont jamais travaillé (cf. tableau 3). Avoir un conjoint qui travaille permet de consacrer une partie des ressources financières du ménage à un mode d'accueil de l'enfant payant, ce qui permet à la mère de travailler. Pour les mères qui ne travaillent plus, avoir un conjoint chômeur réduit à la fois les possibilités financières et celles d'une garde par le père, rendu peu disponible par la recherche d'un emploi. Le cumul de ces deux facteurs peut d'ailleurs expliquer l'impossibilité pour la mère de conserver son emploi. Enfin, dans les familles où la mère n'a jamais travaillé, l'absence d'apport de revenu

Tableau 1
L'emploi des mères de jeunes enfants par rapport à l'ensemble des femmes âgées de 25 à 45 ans, en 2007

	Mères de jeunes enfants (1)	Femmes âgées de 25 à 45 ans (2)
En emploi	57	75
Chômeuse	12	7,5
Inactive	31	17,5
Total	100	100

Lecture : en 2007, 57 % des mères ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé travaillent contre 75 % de l'ensemble des femmes âgées de 25 à 45 ans.

Champs : 1. : ménages comptant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé. 2. : femmes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : enquête Modes de garde 2007 et enquête Revenus fiscaux 2005 (actualisée 2007), modèle Ines, calculs Drees.

Tableau 2
Niveau de diplôme des mères ayant au moins un enfant de trois ans non scolarisé

	Mères sans emploi qui ne travaillent plus	Mère sans emploi qui ne travaillent pas	Mères en emploi
Sans diplôme, brevet des collèges	66	34	7
CAP, BEP	17	28	16
Baccalauréat	7	16	19
Diplôme de niveau bac + 2	4	9	22
Diplôme de niveau > à bac + 2	6	13	36
Total	100	100	100

Champ : mères ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, soit occupant un emploi, soit inactives.

Source : enquête Modes de garde 2007.

d'activité par le conjoint sans emploi (chômage et inactivité) ne paraît pas pouvoir inciter la mère à se présenter pour la première fois sur le marché du travail. On peut émettre l'hypothèse que le fait de n'avoir jamais travaillé est lié à des obstacles trop importants, notamment l'absence de diplôme (cf. *supra*).

Le nombre d'enfants semble par ailleurs refléter des arbitrages différents entre les mères qui travaillent et celles sans emploi. Les mères inactives, qu'elles aient ou non travaillé dans le passé, sont trois fois plus nombreuses que les mères qui travaillent à avoir au moins trois enfants (cf. tableau 4). Les écarts sont encore plus importants si on tient compte du niveau de vie. Ainsi, parmi les mères du premier quintile qui ont arrêté de travailler, 44 % ont trois enfants ou plus. En revanche, seules 8 % des mères du dernier quintile qui travaillent ont au moins trois enfants.

Ces choix différents peuvent également être éclairés par l'âge auquel la mère a eu son premier enfant. Logiquement, l'âge moyen est le plus élevé pour les mères en emploi, probablement à cause d'un report de la maternité après des études longues (29 ans). Cet âge est un peu plus faible pour les mères qui ne travaillent plus (28 ans). Le sens de la causalité n'est toutefois pas simple. En effet, une femme peut avoir perdu son emploi, pour diverses raisons, et estimer alors opportun d'avoir un enfant. Inversement, elle peut aussi

avoir choisi d'avoir un enfant et décider d'arrêter de travailler parce qu'elle souhaite s'occuper de lui, ou juger difficile de poursuivre son activité. Enfin, l'âge moyen au premier enfant est encore plus bas pour les mères qui n'ont jamais travaillé (24,5 ans). On est tenté de le relier à une durée d'étude courte, qui n'est pas observée directement dans l'enquête mais que fait pressentir un faible niveau de diplôme. Par ailleurs, le statut social que confère la maternité (Le Van, 2006) peut être attractif pour des jeunes femmes qui ne parviennent pas à s'insérer sur le marché du travail

Toutefois, l'inactivité des mères n'est pas nécessairement due à la seule présence de jeunes enfants. Elles peuvent avoir travaillé après la naissance de leur enfant, perdu leur emploi ensuite, et avoir renoncé à en chercher un autre. Elles peuvent également avoir perdu leur emploi avant la naissance (cf. *infra*).

Pour tenter de comprendre le poids de ses différents facteurs (nombre d'enfants, configuration familiale, niveau de formation) dans l'arbitrage emploi/non-emploi nous avons eu recours à la modélisation (cf. encadré 2).

Les facteurs de l'inactivité : une analyse toutes choses égales par ailleurs

Toutes choses égales par ailleurs, ce sont surtout l'absence de diplôme et, dans le premier

Tableau 3
Configuration d'emploi au sein des couples

	Mères sans emploi qui n'ont jamais travaillé	Mères sans emploi qui ne travaillent plus	Mères en emploi
Le conjoint occupe un emploi	80	87	95
Le conjoint est au chômage	13	8	2
Le conjoint est inactif	7	5	3
Total	100	100	100

En %

Champ : mères ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, soit occupant un emploi, soit inactives.
Source : enquête Modes de garde 2007.

Tableau 4
Nombre d'enfants selon la situation d'emploi des mères de jeunes enfants

	Mères sans emploi qui n'ont jamais travaillé	Mères sans emploi qui ne travaillent plus	Mères en emploi
Un enfant	37	33	56
Deux enfants	27	33	32
Trois enfants et plus	36	34	12
Total	100	100	100

En %

Champ : mères ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, soit occupant un emploi, soit inactives.
Source : enquête Modes de garde 2007.

quintile de niveau de vie, la présence d'un conjoint qui accroissent la probabilité de n'avoir jamais travaillé (cf. tableau 5). En revanche, contrairement à ce que laissent supposer les tris croisés, le nombre d'enfants ne joue pas de manière significative. La situation est différente pour la décision de cesser de travailler : le fait d'avoir deux enfants et ou plus accroît la probabilité de renoncer à l'emploi. Mais ce qui détourne le plus les mères de l'emploi est, toujours toutes choses égales par ailleurs, l'absence de conjoint combinée à un faible niveau de vie. L'impossibilité de

partager les responsabilités familiales avec un conjoint, la perception de prestations dont le montant sera probablement proche du salaire perçu, le coût d'un accueil extra-familial, qui demeure probablement trop élevé lorsque le niveau de vie est faible, tous ces facteurs peuvent déboucher sur la décision de la mère de renoncer à un emploi.

À l'inverse, un niveau de vie élevé, qui à la fois permet de confier son enfant à un service d'accueil extrafamilial et se situe bien au-dessus du niveau des prestations, accroît toutes choses

Encadré 2	
LE MODÈLE	
Nous avons construit un modèle <i>logit</i> multinomial. Ce type de modèle présente l'intérêt d'être adapté aux cas où la variable à expliquer est une variable qualitative dont les modalités ne peuvent être classées les unes par rapport aux autres (Afsa Essafi, 2003).	introduisant plusieurs types de variables explicatives. Le meilleur modèle obtenu comporte quatre variables explicatives : le niveau de diplôme de la mère, le nombre d'enfants, le niveau de vie du ménage croisé, pour le premier quintile, avec la présence ou non d'un conjoint.
Le modèle construit calcule la probabilité pour une mère d'être dans l'une des trois situations suivante : travailler (qui est la situation de référence), ne plus travailler, n'avoir jamais travaillé. Nous avons testé plusieurs modèles en	Soulignons qu'introduire le niveau de vie dans un modèle expliquant la situation d'emploi génère un effet d'endogénéité. Mais il est limité par le fait que le niveau de vie du ménage prend en compte le revenu du conjoint.

Tableau 5
Effets moyens des caractéristiques individuelles et familiales d'une mère sur sa probabilité d'être en emploi

En %

	Travailler	Ne plus travailler	N'avoir jamais travaillé
Diplôme			
Aucun diplôme	- 11	3	8
CAP ou BEP	Réf.	Réf.	Réf.
Baccalauréat	3	ns	- 3
Diplôme de niveau Bac +2	6	- 2	- 4
Diplôme de niveau > à Bac +2	6	- 2	- 3
Nombre d'enfants			
Un enfant	Réf.	Réf.	Réf.
Deux enfants	- 1	3**	- 2*
Trois enfants	- 6	8	- 2*
Niveau de vie et conjoint			
Premier quintile avec un conjoint	- 9	2	8
Premier quintile sans conjoint	- 19	16	3
Deuxième quintile	Réf.	Réf.	Réf.
Troisième quintile	19	- 13	- 6
Quatrième et cinquième quintiles	29	- 20	- 10
Probabilité situation référence	60	27	13

Lecture : par rapport à la situation de référence (une mère diplômée d'un CAP ou BEP, avec un enfant et appartenant à un ménage situé dans le deuxième quintile de niveau de vie), toutes choses égales par ailleurs, être sans diplôme fait baisser de 11 % la probabilité de travailler, augmente de 3 % la probabilité de ne plus travailler et de 8 % celle de n'avoir jamais travaillé. Les coefficients sont significatifs au seuil 5 %, à l'exception de ceux suivis de ** : significatifs au seuil de 10 % et de * : non significatifs.

Champ : mères ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, soit occupant un emploi, soit inactives.
Source : enquête Modes de garde 2007.

égales par ailleurs la probabilité d'occuper un emploi. Un haut niveau de diplôme exerce le même effet.

Pour résumer, les mères qui ne travaillent plus pâtissent d'obstacles à la fois personnels et familiaux, surtout dans les bas niveaux de vie, qui aboutissent à les faire renoncer à l'emploi.

Quand retrait du marché du travail rime avec emplois de faible qualité

Les caractéristiques individuelles et familiales influent probablement sur la possibilité de trouver un nouvel emploi après en avoir déjà exercé un. La possibilité et l'envie de garder l'emploi actuel tiennent certainement aussi à ses caractéristiques.

Les conditions d'exercice d'un emploi peuvent entraver la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle au point de constituer un motif de retrait d'activité. Dans l'enquête 2003 précédemment évoquée (Méda *et al.*, 2003), 39 % des mères interrogées ont déclaré que continuer à travailler était trop compliqué, que les horaires de travail étaient incompatibles avec le fait d'avoir un enfant, ou qu'elles ne pouvaient pas aménager leurs horaires de travail. La moitié travaillait régulièrement avec des horaires décalés, plus du tiers régulièrement le samedi ou le dimanche. Leurs emplois étaient plus souvent précaires que ceux des femmes qui continuaient de travailler. Elles étaient moins souvent cadres, ou salariées de professions intermédiaires et exerçaient moins souvent un emploi indépendant.

Deux enquêtes consacrées à la réduction du temps de travail (RTT)⁷ ont conclu que l'appréciation portée sur l'amélioration qu'elle a pu apporter en matière de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, dépend notamment des caractéristiques de l'organisation du travail mise en œuvre suite à la RTT (Trancart *et al.*, 2009).

L'enquête *Histoire de vie - Construction des identités* réalisée par l'Insee en 2003 a également montré que travailler avec des horaires atypiques accroît le sentiment qu'il est difficile de concilier responsabilités familiales et activité professionnelle (Garner *et al.*, 2005). Plus les horaires sont atypiques, plus les personnes

cumulent différents types d'atypie, et plus elles expriment ce sentiment de difficulté (Trancart *et al.*, 2009).

De l'enquête *Familles et employeurs* réalisée en 2004-2005 par l'Ined auprès de couples bi-actifs, il ressort que la prise en compte des configurations conjugales d'horaires et d'organisation du travail renforce ou au contraire atténue les effets individuels de la satisfaction vis-à-vis de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. En particulier, il est plus difficile de concilier les sphères familiale et professionnelle lorsque le conjoint a lui aussi des horaires longs que lorsqu'on est le seul dans cette situation. Toutefois, la présence d'horaires atypiques peut aussi donner lieu à des arrangements entre les parents qui peuvent se relayer auprès des enfants, réduisant, voire supprimant, le recours à un mode d'accueil extérieur (Fagnani et Letablier, 2003b et 2004 ; Le Bihan, 2008 ; Boyer et Fagnani, 2008).

Enfin, parmi les bénéficiaires de la Paje interrogés par le Crédoc en 2005, 39 % des personnes qui gardent elles-mêmes leur enfant ont déclaré qu'une incompatibilité de leurs horaires de travail avec le choix d'un autre mode d'accueil les a conduites à cesser leur activité professionnelle (Marical *et al.*, 2007).

Cet ensemble de résultats, fort riche, peut être complété à partir de l'enquête *Modes de garde* 2007. En effet, certains de ces résultats reposent sur de petits échantillons. D'autres ne portent que sur les mères en couple, laissant de côté les familles monoparentales. D'autres encore sont désormais un peu anciens et gagnent à être actualisés compte tenu notamment des changements intervenus dans la politique familiale. En particulier, la mise en place en 2004 de la Paje, dont l'un des objectifs affichés est de favoriser le libre choix du mode d'accueil de l'enfant, a pu contribuer à modifier l'arbitrage entre emploi et inactivité des mères. L'enquête *Modes de garde* 2007 présente l'avantage de porter sur un gros échantillon, d'avoir été conçue pour évaluer les modifications induites par la Paje, de couvrir l'ensemble des mères d'enfants de moins de sept ans et demi, quelle que soit leur situation familiale, et de permettre de mettre en regard des caractéristiques individuelles et familiales les spécificités des emplois.

7. Enquête RTT et mode de vie réalisée en 2001 auprès de salariés à temps complet ayant connu une réduction du temps de travail sous la loi dite « Aubry I » (Méda et Orain, 2002 ; Cette *et al.* 2004 et 2005) ; enquête réalisée en 2000 auprès d'un échantillon d'allocataires ayant au moins un enfant de moins de trois ans dans six caisses d'allocations familiales (Fagnani et Letablier, 2003a).

Nous allons alors comparer les emplois des mères qui travaillent et ceux que pourraient potentiellement occuper les mères devenues inactives en prenant en compte les emplois qu'elles occupaient dans le passé. Certes, plutôt que de considérer d'un côté des emplois occupés en 2007, résultant éventuellement d'une mobilité ascendante au cours des années précédentes, et de l'autre côté des emplois anciennement occupés qui constituent le point final d'un déroulement de carrière interrompu, il eût été préférable de mettre en parallèle des emplois occupés à une même date. Toutefois, nous sommes contraints de composer avec une enquête qui ne fournit pas cette information. Par ailleurs, on peut faire l'hypothèse que l'emploi que pourrait occuper actuellement une mère inactive ressemblerait à celui qu'elle occupait auparavant : d'une part il est en partie déterminé par son niveau de formation qui a peu de chances d'avoir évolué, d'autre part la majorité des mères ayant cessé de travailler occupait des types d'emploi offrant peu de perspectives professionnelles (cf. *infra*).

Des emplois plus précaires...

L'une des caractéristiques de l'emploi antérieur des mères de jeunes enfants qui ont arrêté de travailler est la précarité. En effet, tous niveaux de vie confondus, 57 % d'entre elles occupaient un emploi temporaire (CDD, contrat cours, saisonnier, vacataire, intérim, emploi jeune, contrat aidé, stage rémunéré, apprentissage),

contre « seulement » 12 % des mères qui travaillent toujours (cf. tableau 6). En particulier, les emplois en CDD ou en intérim concernaient 49 % des mères qui ont arrêté de travailler et 11 % des mères qui travaillent toujours. À titre indicatif, même si on ne peut pas comparer strictement ces deux enquêtes car leurs champs sont différents (cf. *supra*), Méda *et al.* avaient montré que parmi les mères interrogées en 2003, une sur trois était en CDD ou en intérim, contre moins d'une sur dix parmi celle encore en emploi.

L'écart concernant la stabilité de l'emploi est particulièrement important aux extrémités de la distribution des niveaux de vie : au sein des familles du premier quintile, 45 % des mères inactives qui ont travaillé occupaient auparavant un emploi temporaire, alors que 95 % des mères du dernier quintile qui travaillent actuellement bénéficient d'un emploi à durée indéterminée.

Par ailleurs, les mères désormais sans emploi travaillaient trois fois moins souvent dans le secteur public que les mères toujours en emploi : 6 % pour les premières et 18 % pour les secondes (cf. tableau 7). Dans le premier quintile, la différence porte essentiellement sur les salariées de l'État : 5 % des mères qui ne travaillent plus étaient salariées de l'État contre 11 % des mères qui travaillent toujours. Dans les trois derniers quintiles regroupés, elle porte non seulement sur les salariées de l'État, mais aussi celles des collectivités locales, HLM ou

Tableau 6
Caractéristiques des emplois des mères de jeunes enfants

En %

	Mères sans emploi qui ne travaillent plus	Mères en emploi
CDI	43	88
Emploi temporaire (1)	57	12
Temps partiel	35	35
<i>Dont temps partiel choisi</i>	<i>31</i>	<i>81</i>
Mercredi (2)	83	70
Samedi (3)	43	29
Dimanche (4)	18	12
Travail entre 18h et 0h tous les jours	13	6
Travail avant 8h tous les jours	18	10
1. Intérim, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, emploi jeune, CES, contrat aidé, stage rémunéré en entreprise, apprentissage. 2. Travaille toutes les semaines ou une semaine sur deux le mercredi matin, le mercredi après-midi, ou le mercredi toute la journée. 3. Travaille toutes les semaines ou une semaine sur deux le samedi matin ou le samedi après-midi ou le samedi toute la journée. 4. Travaille toutes les semaines ou une semaine sur deux le dimanche matin ou le dimanche après-midi ou le dimanche toute la journée.		

Champ : mères ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, soit occupant un emploi, soit inactives ayant occupé un emploi.
Source : enquête Modes de garde 2007.

hôpitaux publics : 34 % des mères en emploi sont salariées de l'État, d'une collectivité locale, des HLM ou des hôpitaux publics contre 6 % des mères qui ne travaillent plus. Ceci suggère que le secteur public offre aux mères, pour des postes variés, davantage de possibilités de concilier activité professionnelle et vie familiale que le secteur privé.

... souvent peu qualifiés...

Selon qu'elles travaillent encore ou non, le profil des mères diffère en termes de catégorie socioprofessionnelle. En effet, 63 % des mères désormais sans emploi se concentrent dans quatre familles de professions peu ou pas qualifiées : les personnels de services directs aux particuliers, les ouvrières non qualifiées, les employées de commerce, et les employées administratives d'entreprise (cf. tableau 7). Dans les deux premiers quintiles elles étaient, par exemple, ouvrières d'usine, emballeuses, femmes de ménage, assistantes maternelles, serveuses, employées dans le commerce, secrétaires⁸. Dans les deux derniers quintiles, les professions autrefois exercées sont hétérogènes : les mères étaient aussi bien assistante maternelle,

ouvrière, serveuse (comme dans les deux premiers quintiles), qu'architecte, hôtesse de l'air, ou assistante commerciale. La situation est bien différente parmi les mères qui travaillent : les quatre familles de professions citées ci-dessus ne regroupent que 28 % des mères, alors que, par exemple, 16,5 % exercent une profession de cadre, d'ingénieur, ou de professeur, et que plus de 20 % (21 %, cf. tableau 7) occupent une des deux professions intermédiaires suivantes : de la santé et du travail social ou administrative et commerciale des entreprises. En d'autres termes, dans l'échelle des catégories socioprofessionnelles, les mères qui ont cessé de travailler se situaient à un niveau nettement inférieur à celui des mères en emploi, dont le positionnement est proche de l'ensemble des femmes de 25-45 ans (enquête *Emploi* 2007).

... et avec des marges de manœuvre limitées

Par ailleurs, les mères qui se sont retirées du marché du travail occupaient des emplois plus contraignants que ceux des mères qui travaillent

8. Les professions citées ne sont que des exemples illustratifs. Elles n'ont pas de représentativité au niveau de l'ensemble de l'échantillon.

Tableau 7
Statuts d'emploi et catégories socioprofessionnelles des mères de jeunes enfants

En %

	Mères sans emploi qui ne travaillent plus	Mères en emploi
Statuts d'emploi		
Salariée de l'État	6	18
Salariée d'une collectivité locale, des HLM ou hôpitaux publics	7	14
Salariée d'une entreprise, d'un artisan, d'une association	77	61
Salariée chez un particulier	6	2
Autre (1)	4	5
Total	100	100
Catégories socioprofessionnelles (2)		
Employées administratives d'entreprise (3)	13	12
Employées de commerce (4)	15	7
Personnels de service directs aux particuliers (5)	26	7
Ouvrières non qualifiées du type industriel (6)	9	2
Sous-total (3) + (4) + (5) + (6)	63	28
Cadres de la fonction publique, cadres d'entreprise, ingénieurs, cadres techniques, professeurs, professions scientifiques	4	16,5
Professions intermédiaires de la santé et du travail social, administratives et commerciales des entreprises	6	21
1. Indépendante ou à son compte, chef d'entreprise salariée, PDG, gérante minoritaire associée, aide un membre de sa famille dans son travail (sans être salariée). 2. Sont indiquées ici uniquement les professions pour lesquelles les effectifs sont les plus importants.		

Champ : mères ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, soit occupant un emploi soit inactives ayant occupé un emploi.
Source : enquête Modes de garde 2007.

toujours. Premièrement, elles travaillaient plus fréquemment le week-end, surtout le samedi lorsque la plupart des lieux d'accueil des enfants sont fermés.

Cet écart s'observe quel que soit le niveau de vie, mais c'est dans le deuxième quintile qu'il est le plus important. Ceci est probablement lié au type de profession exercé dans ce quintile : les mères qui ne travaillent plus étaient, par exemple, vendeuses, caissières, employées de restauration, femmes de ménage.

Lorsque l'enfant est en bas âge, les besoins d'accueil sont *a priori* sensiblement les mêmes tout au long de la semaine. Lorsqu'il est scolarisé, ces besoins se concentrent surtout sur la journée du mercredi. En conséquence, l'anticipation de la possibilité ou non de ne pas travailler le mercredi lorsque l'enfant sera en âge d'aller à l'école, éventuellement conjuguée à la présence d'un ou plusieurs autres enfants scolarisés, peut influencer en amont sur la décision de continuer ou non à travailler. Or si 22 % des mères de jeunes enfants en emploi ne travaillent jamais le mercredi, ce n'était le cas que de 11 % des mères lorsqu'elles travaillaient. À nouveau, c'est surtout dans le deuxième quintile que les écarts sont les plus importants : alors que seules 3 % des mères devenues inactives ne travaillaient jamais le mercredi, la proportion atteint 28 % parmi les mères qui travaillent encore.

Les mères qui ont cessé de travailler étaient également amenées plus souvent à commencer

tôt le matin et à finir tard le soir. Ainsi, 18 % des mères qui ne sont plus en emploi travaillaient tous les jours avant 8h, alors que seules 10 % des mères qui travaillent actuellement sont astreintes à ce rythme horaire. En outre, 13 % des mères désormais sans emploi travaillaient quotidiennement le soir (entre 18h et minuit), soit deux fois plus que les mères toujours en activité (6 %). Il n'y a en revanche aucune différence pour ce qui concerne le travail de nuit.

Les mères qui ne travaillent plus étaient aussi deux fois moins nombreuses (10 %) à pouvoir organiser leur temps de travail comme elles le voulaient que les mères actuellement en emploi (20 %, cf. tableau 8). Inversement, 40 % des mères qui ne travaillent plus ne pouvaient pas modifier leurs horaires en cas d'imprévu, situation à laquelle sont confrontées « seulement » 27 % des mères en emploi. C'est surtout au sein des familles les plus modestes (premier quintile) que les possibilités de modifier les horaires de travail sont les plus limitées : 38 % des mères qui travaillent déclarent ne pas pouvoir modifier leurs horaires en cas d'imprévu et encore davantage parmi les mères devenues inactives (50 %).

Les mères qui ont arrêté de travailler avaient également moins de visibilité sur leur emploi du temps. Par exemple, si 25 % des mères qui travaillent connaissent leur planning plus d'un mois à l'avance, seules 4 % des mères devenues inactives étaient dans ce cas (cf. tableau 8). À l'opposé, 43 % des mères qui ne travaillent

Tableau 8
Des emplois du temps plus contraignants pour les mères qui ont cessé de travailler

En %

	Mères sans emploi qui ne travaillent plus	Mères en emploi
Possibilité pour la mère de modifier ses horaires de travail en cas d'imprévus		
Elle s'organise comme elle le souhaite	10	20
En cas d'imprévus ou de façon exceptionnelle	50	53
Non	40	27
Total	100	100
Connaissance du planning à l'avance		
Connaît ou connaissait son planning moins d'une semaine à l'avance	43	27
Connaît ou connaissait son planning entre une semaine et un mois à l'avance	51	48
Connaît ou connaissait son planning plus d'un mois à l'avance	4	25
Non-réponse	2	0
Total	100	100

Champ : mères ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, soit occupant un emploi, soit inactives ayant occupé un emploi.
Source : enquête Modes de garde 2007.

plus disposaient de leur planning moins d'une semaine à l'avance.

Lorsque l'on interroge les mères sur la continuité de leurs horaires de travail, environ 80 % déclarent, qu'elles travaillent encore ou non, que leurs horaires étaient/sont continus. Toutefois, la contrainte était plus pesante sur celles qui n'avaient pas des horaires continus : les mères qui ne travaillent plus avaient plus souvent des horaires systématiquement discontinus alors que les mères qui travaillent ont plus souvent des horaires parfois continus, parfois discontinus.

En revanche, il n'y a pas de différences entre les mères qui travaillent et les autres lorsqu'on leur demande de caractériser leurs horaires de travail : globalement les mêmes toutes les semaines, alternants, ou variables tout le temps.

Enfin, si le taux de temps partiel est le même parmi les mères qui ne travaillent plus et celles qui sont en emploi (35 %), les premières déclarent beaucoup moins souvent avoir choisi ce rythme de travail (31 %) que les secondes (81 %, cf. tableau 6). Toutefois, une grande prudence doit être observée dans l'interprétation de ces chiffres. En effet, un certain nombre de mères ont probablement choisi à la naissance de leur enfant d'abandonner le temps plein pour un temps partiel, ce qui mécaniquement augmente la part du temps partiel choisi parmi les mères qui travaillent.

L'impact du facteur financier dans l'arbitrage emploi/non-emploi

Outre la qualité de l'emploi, le niveau de rémunération perçu peut lui aussi peser sur la décision de poursuivre ou non une activité professionnelle. Proche du coût d'un accueil extra-familial de l'enfant, il pourrait aboutir à la décision de retrait du marché du travail. Les salaires perçus par les mères sont donc un facteur à prendre en compte pour expliquer leur décision d'emploi. Toutefois, la rémunération individuelle du travail n'est pas connue dans l'enquête *Modes de garde 2007*. Une méthode pour approcher le salaire que percevaient les mères devenues inactives consiste à calculer le salaire de femmes ayant des caractéristiques sociodémographiques observables proches. Ceci peut être fait à partir de l'enquête *Emploi 2007*. Bien sûr, ce calcul ne donne qu'une indication : les femmes qui ne travaillent plus peuvent avoir décidé d'arrêter de travailler non seulement parce qu'elles souhaitaient s'occuper elles-mêmes de leurs enfants, parce que leurs conditions de travail étaient

difficilement compatibles avec l'accueil de l'enfant en dehors de la cellule familiale, mais aussi précisément parce que leur niveau de rémunération était faible, inférieur à celui des femmes qui sont toujours en emploi et dont on observe la rémunération dans l'enquête *Emploi*. C'est donc avec beaucoup de prudence que doivent être considérés les niveaux de rémunération calculés ici.

Les cas où la faiblesse du salaire peut être un facteur du retrait du marché du travail se situent très probablement en bas de l'échelle des niveaux de vie. Dans le premier quintile, les mères ont un profil marqué par trois caractéristiques : l'absence ou la faiblesse du niveau de diplôme, la fréquence des contrats de travail temporaires, et la concentration dans trois familles de professions (cf. tableau 9). L'éventail des rémunérations possibles est établi pour des femmes âgées de 25 à 45 ans satisfaisant ces trois critères.

Ainsi, les 728 euros net par mois qu'apporte à son ménage une femme dépourvue de diplôme, en emploi temporaire et travaillant dans les services aux particuliers (enquête *Emploi 2007*) sont à mettre en regard des 116 euros (mensuels) dépensés en 2007 par les parents les plus modestes (au niveau de vie inférieur à 1 100 euros) pour l'accueil de leur enfant auprès d'une assistante maternelle et des 102 euros pour l'accueil en crèche (Blanpain, 2009, enquête *Modes de garde 2007*). Cette comparaison semble indiquer que le travail continue

Tableau 9
Profil des mères du premier quintile inactives qui ont travaillé dans le passé

	En %
Faible niveau de diplôme	74
Sans diplôme	38
CAP-BEP	36
Professions peu qualifiées	54
Employées de commerce	20
Personnels de services aux particuliers	22
Ouvrières non qualifiées de type industriel	12
Emploi temporaire CDD+Intérim	52
Intérim	8
CDD	44
CDI	35

Champ : mères ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, soit occupant un emploi, soit inactives ayant occupé un emploi.

Source : enquête Modes de garde 2007.

d'apporter un gain financier net aux familles les plus modestes. Toutefois, sont ignorés dans le calcul présenté ici les problèmes de trésorerie que peut engendrer le recours à une assistante maternelle et qui peuvent être insurmontables pour les familles les plus modestes : elles doivent en effet faire l'avance des dépenses lorsqu'elles confient leur enfant à une assistante maternelle. De même, ne sont pas pris en compte les coûts de transport, qu'il s'agisse des frais financiers ou des coûts d'organisation liés au temps de transport. Le calcul ne prend pas non plus en compte le fait que les ménages peuvent bénéficier de prestations sociales du fait de l'arrêt d'activité de la mère (aide au logement par exemple) si leurs ressources ne dépassent pas un certain seuil, et que la perte de revenu engendrée par l'arrêt d'activité sera limitée par une imposition plus faible. Enfin, le gain net (les 728 euros diminués des 116 ou 102 euros) devrait être comparé au Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA) dont peuvent bénéficier les mères lorsqu'elles satisfont certaines conditions d'emploi. Il ne s'agit donc pas, comme précisé, d'un véritable calcul de gain lié au travail, mais d'une illustration des phénomènes d'arbitrages financiers entre travailler ou pas.

En gardant en mémoire toutes ces limites, on peut donc suggérer que pour les mères qui ont ce profil, le retrait de l'emploi paraît moins lié

au facteur financier qu'à d'autres paramètres, notamment le caractère contraignant de l'emploi ou la difficulté d'en trouver un compte tenu de caractéristiques individuelles et familiales défavorables. Mais d'autres motivations peuvent intervenir, en particulier le désir de s'occuper de son enfant. C'est ce que nous allons explorer en examinant les motifs pour lesquels les mères ont déclaré avoir cessé de travailler.

Le désir d'élever son enfant est le principal motif de cessation d'activité mais pas le seul

La question : « *Était-ce un choix de votre part ou auriez-vous préféré continuer à travailler ?* » a été posée à l'ensemble des mères qui ont cessé travailler. On les a également interrogées sur les raisons pour lesquelles elles avaient cessé de travailler. Elles pouvaient choisir un ou plusieurs des neuf motifs proposés (cf. tableau 10) : quatre liés à l'emploi, deux d'ordre financier, un motif personnel et un motif lié à la disponibilité des modes d'accueil. Or la moitié des mères a choisi la modalité « autre »⁹. Il faut donc prudence garder dans l'interprétation des résultats.

9. Quelle explication avancer ? Parmi l'ensemble des motifs proposés aux mères, l'un était « Vous n'avez pas trouvé d'emploi ». L'une des hypothèses qui peut être émise est que la mère a perdu son emploi et, dans ce contexte, a décidé de ne pas en chercher un autre. Or le motif « Vous avez perdu votre emploi » n'était pas proposé.

Tableau 10
Raisons pour lesquelles les mères ont cessé de travailler

En %

	Mères devenues inactives...		
	qui ont choisi de ne plus travailler	souhaitant continuer de travailler	Ensemble
Les raisons liées à l'emploi			
La mère n'a pas trouvé d'emploi	3	29	14
Les horaires de travail étaient trop contraignants	9	6	7
Le temps de trajet domicile-travail était trop long	8	0	5
Le travail ne plaisait pas	7,5	4,5	6
Les raisons financières			
Il est plus intéressant financièrement pour la mère de s'occuper elle-même de son(s) enfant(s)	19	4	13
Les revenus du ménage n'étaient pas suffisants pour faire garder le(s) enfant(s)	8	2	6
Les raisons personnelles			
La mère souhaite s'occuper de ses enfants	53,5	16	38
Les parents n'ont pas trouvé de mode d'accueil	4	5	5
Autre raison	46	60	52

Champ : mères ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, inactives ayant occupé un emploi.
Source : enquête Modes de garde 2007.

Un premier résultat est que la cessation d'activité est loin de résulter systématiquement d'un choix. En effet, 42 % des mères devenues inactives déclarent qu'elles auraient souhaité poursuivre leur activité professionnelle. Si « seul » un quart des mères des trois derniers quintiles sont dans ce cas, c'est quasiment une mère sur deux dans le premier quintile. Parmi les raisons identifiables, celle qui est la plus souvent retenue (par 29 % des mères) est l'impossibilité de trouver un emploi (cf. tableau 10). La deuxième raison est le souhait de s'occuper de ses enfants, citée par 16 % de ces mères. Ce chiffre masque toutefois un fort écart selon le niveau de vie : la proportion s'élève à 53 % parmi les mères du premier quintile pour chuter à 14 % dans les trois derniers quintiles regroupés. Les autres critères sont peu souvent cités (entre 2 et 5 % selon les motifs). Que des horaires de travail trop contraignants soient très peu évoqués constitue d'ailleurs une surprise au regard des horaires de travail qu'ont décrits les mères qui ne travaillent plus.

Parmi les mères devenues inactives, 58 % ont déclaré avoir choisi d'arrêter de travailler. Le premier motif, qui domine de loin tous les autres, est le souhait de s'occuper de ses enfants, cité par 53,5 % des mères qui ont choisi de ne plus travailler (cf. tableau 10). 19 % de ces mères ont également estimé qu'il était plus intéressant financièrement de s'occuper elles-mêmes de leur(s) enfant(s). L'écart jugé insuffisant entre le salaire potentiel et le coût d'un accueil extra-familial continue donc d'inciter des mères au non-emploi, malgré l'objectif de la Paje d'améliorer la marge de solvabilité des familles, en particulier des plus modestes, et en désaccord avec le calcul indicatif réalisé précédemment. Ce dernier semblait indiquer que travailler restait avantageux malgré les frais de garde. De fait, la Paje a contribué à réduire le reste à charge des familles et à harmoniser leur taux d'effort¹⁰ (Blanpain, 2009). Cette réduction semble toutefois insuffisante pour modifier l'arbitrage entre emploi et non-emploi dans certaines familles. Les contraintes horaires occupent la troisième position dans les motifs de cessation d'activité. Les caractéristiques des emplois décrites précédemment laissaient présager une proportion plus importante que les 9 % de mères ayant mentionné ce motif (cf. tableau 10). Mais peut-être paraît-il plus légitime de déclarer vouloir s'occuper de son enfant que de mettre en avant des conditions de travail difficiles.

Enfin, qu'elles aient choisi ou non de cesser de travailler, rares sont les mères qui justifient leur

interruption d'activité par le fait qu'elles n'ont pas trouvé de mode d'accueil. Ceci ne signifie pas pour autant que les familles ont réussi à obtenir celui qu'elles souhaitaient. Le manque de places disponibles est la raison du nonaccès au mode d'accueil *souhaité* la plus souvent citée par l'ensemble des parents interrogés dans cette enquête *Modes de garde 2007* (Clément et Nicolas, 2009).

En conclusion, si le désir d'élever son enfant est la principale cause de la cessation d'activité choisie, il n'en est cependant pas la seule motivation. De plus, lorsque l'inactivité n'est pas choisie, le souhait de s'occuper de son enfant a rarement contribué à la décision des mères « moyennes » et aisées de se retirer du marché du travail, alors qu'il reste un motif fréquent pour les mères les plus modestes. Ces résultats illustrent l'intrication des choix et des contraintes qui aboutissent aux situations d'inactivité. Ils suggèrent également que la valeur accordée au fait d'élever soi-même son enfant diffère selon le capital culturel, lié au niveau de vie des familles.

Au total, les mères qui ont arrêté de travailler étaient confrontées, surtout dans le bas de la distribution des niveaux de vie, à un problème de qualité des emplois, que l'on peut relier à leur faible niveau de formation : la précarité, le temps partiel non choisi, des horaires discontinus rendent de manière générale peu attractifs les emplois, que le titulaire ait ou non des enfants. Si on y ajoute des plages de travail désynchronisées du rythme de vie des enfants, des horaires peu flexibles, alors que la présence d'un enfant génère souvent de l'imprévisibilité, une faible visibilité sur l'emploi du temps rendant difficile l'organisation d'un accueil extra-familial, en général associé à des horaires rigides, on comprend la difficulté des mères occupant ces emplois de poursuivre leur activité professionnelle après l'arrivée d'un enfant, et leur décision de se retirer du marché du travail.

Certes, une partie de ces facteurs défavorables concernent des mères qui continuent de travailler. Mais d'une part on peut suggérer que la possibilité de rester ou non en emploi tient à l'intensité des facteurs évoqués : lorsqu'ils sont trop défavorables, la meilleure (ou la seule solution) consiste à cesser son activité pour garder soi-même son enfant ou à tenter de changer d'emploi. D'autre part, alors que ces facteurs ont été analysés isolément, il est aisé d'imaginer que c'est leur cumul qui a abouti à la décision de retrait de l'emploi.

10. Part du revenu consacrée par les familles aux frais de garde.

Comme nous l'avons évoqué en introduction, dans l'arbitrage entre emploi et inactivité, les motifs d'emploi se conjuguent souvent, d'une part, avec la conception des parents quant à ce qui est favorable au bien-être et au développement de l'enfant, d'autre part, avec le rôle assigné par les schémas familiaux à la mère. L'investissement dans la maternité et l'éducation de son enfant peut être en soi une forme d'accomplissement social, plus encore dans certaines cultures ou dans certains milieux sociaux. Il est certes difficile de reconstruire dans leur complexité de tels schémas à partir d'une enquête quantitative telle que *Modes de garde 2007* (à cet égard, des enquêtes de terrain sont probablement plus adaptées). Toutefois, les parents se sont exprimés sur les bienfaits et les inconvénients qu'ils attribuent à chacun des modes d'accueil. Ces appréciations donnent des indications sur leur conception en matière de développement de l'enfant et sur la valeur qu'ils accordent à une éducation assurée par les parents ou par des lieux d'accueil extra-familiaux. C'est donc au travers des représentations des parents que nous poursuivons l'analyse de l'arbitrage entre emploi et inactivité en conservant les trois mêmes catégories de mères.

Les conceptions des parents en matière de bien-être et de développement des enfants

Rappelons pour commencer ce que l'on sait d'ores et déjà quant aux opinions des parents sur les modes d'accueil. Une enquête réalisée par le Crédoc en 2005 auprès de bénéficiaires de la Paje a permis de hiérarchiser les différents motifs (éducatif, organisationnel, financier...) présidant au choix du mode d'accueil. Il en ressort que le bien-être de l'enfant est la deuxième raison la plus souvent citée par les parents interrogés sur les critères qui ont le plus compté dans leur choix de mode d'accueil (Marical *et al.*, 2007), la première étant le fait que le mode d'accueil convient le mieux à leur organisation. Les parents qui gardent eux-mêmes leur enfant citent en premier le souhait de se consacrer à leur éducation.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête *Conditions de vie et Aspirations des Français*¹¹, le Crédoc sonde régulièrement les Français sur leur opinion quant aux modes d'accueil des jeunes enfants. En 2003, la solution d'accueil jugée par les parents ayant des enfants âgés de moins de 6 ans « *la plus satisfaisante lorsque les*

deux parents travaillent », est le recours à l'assistante maternelle (43 % des suffrages), suivie de la garde par les grands-parents (23 %) et de la crèche collective (19 %) (Damon *et al.*, 2003). Lorsqu'il s'agit de ce qui est « *le plus bénéfique pour l'enfant* », la crèche collective devance de peu (34 % des suffrages) l'assistante maternelle (33 %). Mais la crèche collective se trouve aussi en tête de liste comme solution d'accueil présentant « *le plus d'inconvénients* » (34 % des choix), alors que l'assistante maternelle occupe la dernière place du classement (6 %, *ibid.*). En 2009, le diagnostic a été affiné en distinguant les opinions selon l'âge de l'enfant. Lorsqu'il a moins d'un an, c'est l'assistante maternelle qui est préférée par les parents ayant au moins un enfant de moins de 6 ans (41 %), devant la crèche collective (21 %), tandis que cette dernière trouve davantage d'adeptes (39 %) que l'assistante maternelle (31 %) quand il s'agit de l'accueil d'un enfant âgé de un à trois ans (Croutte et Hatchuel, 2009).

Ces résultats peuvent être complétés par l'enquête *Modes de garde 2007* en mettant en regard des opinions les caractéristiques individuelles, familiales et d'emploi des parents, ainsi que les modes d'accueil qu'ils sollicitent.

Représentations parentales et emploi de la mère

La majorité des parents (59 %) se jugent comme le mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant¹². Mais si 52 % des familles dans laquelle la mère travaille expriment cette opinion, la proportion flirte avec les 80 % lorsque la mère ne travaille plus et 90 % lorsque la mère n'a jamais travaillé (cf. tableau 11).

On a ensuite demandé aux parents de s'exprimer sur le mode d'accueil le plus bénéfique à l'enfant en dehors d'eux-mêmes. Lorsque la mère ne travaille pas, qu'elle ait ou non déjà travaillé, les parents font confiance surtout à la crèche (cf. tableau 12). Lorsque la mère travaille, les familles préfèrent l'assistante maternelle avant la crèche. Ce sont surtout les parents « moyens » et aisés (c'est-à-dire ceux des trois derniers quintiles) qui affichent une nette préférence pour l'assistante maternelle. Les familles les plus modestes où la mère travaille citent

11. Réalisée sur un échantillon de 2 000 personnes représentatif de la population âgée de 18 ans et plus.

12. Ce constat rejoint celui établi par Clément et Nicolas (2009) sur un champ proche du nôtre à partir de la même enquête.

deux fois moins souvent l'assistante maternelle, mentionnant plus souvent la crèche, à l'instar des familles dont la mère ne travaille pas.

Lorsque l'on demande aux parents de préciser le mode d'accueil qui leur paraît le plus adapté à leurs contraintes horaires, les familles dans lesquelles la mère n'a jamais travaillé citent très peu souvent l'assistante maternelle (9 %), les familles dont la mère ne travaille plus la citent davantage (20 %) et les familles dont la mère travaille encore plus (39 %, cf. tableau 13). Cependant, au sein de ces dernières familles, seul un quart des parents modestes (premier quintile de niveau de vie) présente l'assistante maternelle comme le mode d'accueil le plus adapté à leurs contraintes horaires, contre plus de 40 % des familles moyennes et aisées (ceux des trois derniers quintiles).

Enfin, le mode d'accueil qui leur paraît le plus adapté à leurs contraintes financières est clairement, comme on peut s'y attendre, les parents pour les familles où la mère ne travaille pas, surtout lorsque la mère n'a jamais travaillé et la crèche lorsque la mère travaille (cf. tableau 13).

Quant à l'assistante maternelle, à nouveau très peu citée lorsque la mère n'a jamais travaillé, elle l'est un peu plus lorsque la mère a travaillé par le passé et davantage lorsque la mère travaille toujours.

Les parents ont également exprimé leur opinion sur l'impact de ces modes d'accueil sur le bien-être et le développement de l'enfant. Nous avons comparé leurs réponses pour les trois modes d'accueil principaux : la crèche, l'assistante maternelle et les parents eux-mêmes. À la question « *Ce mode de garde contribue-t-il à tel aspect du développement de l'enfant ?* »¹³, les parents pouvaient citer un ou plusieurs des trois modes d'accueil. Nous avons classé leurs réponses de la manière suivante. Lorsqu'ils ont répondu « oui » uniquement pour la crèche ou « oui » à la fois pour la crèche et les parents, nous avons considéré qu'ils exprimaient une opinion favorable vis-à-vis de la crèche. Lorsqu'ils ont répondu « oui » uniquement pour l'assistante maternelle ou à la fois pour l'assistante maternelle

13. Par exemple son éveil, son bien-être, l'apprentissage de l'autonomie, etc.

Tableau 11
Le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant est...

	Mères n'ayant jamais travaillé	Mères ne travaillant plus	Mères en emploi	Ensemble	En %
La crèche collective	9	18	26	23	
L'assistante maternelle	0	3	19	15	
La garde à domicile	1	1	2	2	
Les parents	88	78	52	59	
Ne sait pas	2	0	1	1	
Total	100	100	100	100	

Champ : familles, ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, dans lesquelles soit la mère travaille, soit est inactive.
Source : enquête Modes de garde 2007.

Tableau 12
En dehors des parents, le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant est...

	Mères n'ayant jamais travaillé	Mères ne travaillant plus	Mères en emploi	Ensemble	En %
La crèche collective	48	46	34	38	
L'assistante maternelle	8	12	38	29	
La garde à domicile	9	8	7	8	
Les grands-parents	22	28	18	20	
Autres	3	3	1	2	
Ne sait pas	10	3	2	3	
Total	100	100	100	100	

Champ : familles, ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, dans lesquelles soit la mère travaille, soit est inactive.
Source : enquête Modes de garde 2007.

et les parents, nous avons considéré qu'ils exprimaient une opinion favorable vis-à-vis de l'assistante maternelle. Nous avons isolé les parents qui ont répondu « oui » uniquement à l'item « les parents » et regroupé dans une quatrième catégorie ceux qui ont répondu « oui » pour les trois modes d'accueil.

Premier constat, les trois catégories de familles considérées se rejoignent pour plébisciter avant tout le mode extra-familial qu'est la crèche. Pour quasiment tous les aspects évoqués, la crèche remporte davantage de suffrages que l'assistante maternelle, avec des écarts dont l'ampleur varie selon les catégories de famille (cf. tableau 14). Par exemple, 45 % des foyers où la mère a toujours été inactive considèrent que la crèche contribue à l'éveil de l'enfant, 53 % lorsque la mère ne travaille plus et 44 % lorsque la mère travaille.

Cette convergence de vue sur la crèche coexiste néanmoins avec des divergences concernant l'assistante maternelle. Sur de nombreux aspects, les opinions à l'égard de l'assistante maternelle s'ordonnent de la manière suivante : les familles dans lesquelles la mère travaille ont une meilleure opinion que les familles où la mère a arrêté de travailler, lesquelles ont une meilleure opinion que les familles dont la mère n'a jamais travaillé. Que ce soit sur l'éveil de

l'enfant, l'apprentissage de la vie en collectivité, les conditions d'hygiène, la sécurité de l'enfant, et plus encore sur le respect de son rythme et son bien-être affectif, les mères qui n'ont jamais travaillé expriment une défiance à l'égard de l'assistante maternelle qui est beaucoup moins marquée que chez les mères qui ont cessé de travailler et qui tranche avec la bonne opinion exprimée dès lors que la mère travaille. Ainsi, 40 % des familles où la mère occupe un emploi estiment que l'assistante maternelle respecte le rythme de l'enfant, contre seulement 16 % des familles où la mère a cessé de travailler et 3 % lorsqu'elle n'a jamais travaillé (cf. tableau 14). Dans les cas où la mère travaille, plus leur niveau de vie est élevé, plus les familles font confiance à l'assistance maternelle pour respecter le rythme de l'enfant et assurer son bien-être affectif. Le jugement est en revanche très proche entre les trois catégories de familles pour ce qui concerne la compétence des assistantes maternelles, leur capacité à préparer l'enfant à l'école maternelle et à lui apprendre l'autonomie.

Seconde différence, les familles dans lesquelles les mères n'ont jamais travaillé considèrent les parents comme étant les mieux à même d'assurer le développement de leur enfant. Quel que soit l'aspect évoqué (éveil, bien-être affectif, sécurité, conditions d'hygiène, respect de son rythme, etc.), c'est la garde parentale qui remporte le plus

Tableau 13
Les modes de garde le plus adaptés aux contraintes horaires et financières des parents

En %

	Mères n'ayant jamais travaillé	Mères ne travaillant plus	Mères en emploi	Ensemble
Le mode de garde le plus adapté aux contraintes horaires				
La crèche collective	19	17	13	14
L'assistante maternelle	9	20	39	34
La garde à domicile	24	28	26	26
Les parents	36	29	13	17
Autres	4	3	8	7
Ne sait pas	8	3	1	2
Total	100	100	100	100
Le mode de garde le plus adapté aux contraintes financières				
La crèche collective	20	24	37	34
L'assistante maternelle	4	8	18	15
La garde à domicile	3	3	2	2
Les parents	58	45	27	32
Autres	6	6	9	8
Ne sait pas	9	14	7	9
Total	100	100	100	100

Champ : familles, ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, dans lesquelles soit la mère travaille, soit est inactive.
Source : enquête Modes de garde 2007.

de suffrages. C'est moins fréquent lorsque la mère a déjà travaillé, et ce ne l'est plus du tout lorsque la mère travaille. Dans ce dernier cas,

les trois modes d'accueil sont souvent tenus pour équivalents, ce qui n'est très peu le cas des familles dont la mère n'a jamais travaillé.

Tableau 14
Opinion des parents sur les trois principaux modes d'accueil

En %

	Mères n'ayant jamais travaillé	Mères ne travaillant plus	Mères en emploi	Ensemble
La crèche respecte le rythme de l'enfant	18	19	13	14
L'assistante maternelle respecte le rythme de l'enfant	3	16	40	31
Les parents respectent le rythme de l'enfant	72	57	35	41
Les trois modes d'accueil respectent le rythme de l'enfant	7	8	15	13
La crèche contribue à l'éveil de l'enfant	45	53	44	45
L'assistante maternelle contribue à l'éveil de l'enfant	2	3	11	9
Les parents contribuent à l'éveil de l'enfant	44	28	7	13
Les trois modes d'accueil contribuent à l'éveil de l'enfant	9	16	38	33
La crèche apprend à l'enfant à vivre en collectivité	47	56	40	43
L'assistante maternelle apprend à vivre en collectivité	3	3	7	6
Les parents apprennent à vivre en collectivité	32	11	4	7
Les trois modes d'accueil apprennent à vivre en collectivité	18	31	49	44
La garde en crèche est assurée par des professionnels compétents	37	43	31	34
La garde par une assistante maternelle est assurée par des professionnels compétents	8	5	9	8
La garde par les parents est assurée par des professionnels compétents	32	14	5	9
Les trois modes d'accueil sont assurés par des professionnels compétents	23	38	55	50
La crèche garantit la sécurité de l'enfant	23	33	28	29
L'assistante maternelle garantit la sécurité de l'enfant	2	4	12	10
Les parents garantissent la sécurité de l'enfant	61	39	19	25
Les trois modes d'accueil garantissent la sécurité de l'enfant	14	23	41	36
La crèche garantit de bonnes conditions d'hygiène	25	37	30	31
L'assistante maternelle garantit de bonnes conditions d'hygiène	4	8	14	12
Les parents garantissent de bonnes conditions d'hygiène	54	34	20	25
Les trois modes d'accueil garantissent de bonnes conditions d'hygiène	13	21	36	32
La crèche garantit le bien-être de l'enfant	9	9	7	7
L'assistante maternelle garantit le bien-être de l'enfant	4	16	38	32
Les parents garantissent le bien-être de l'enfant	82	69	44	51
Les trois modes d'accueil garantissent le bien-être de l'enfant	5	6	11	10
La crèche apprend l'autonomie	47	47	31	35
L'assistante maternelle apprend l'autonomie	9	7	13	12
Les parents apprennent l'autonomie	25	13	5	7
Les trois modes d'accueil apprennent l'autonomie	19	34	51	46
La crèche garantit un environnement adapté à l'enfant	46	58	51	52
L'assistante maternelle garantit un environnement adapté à l'enfant	13	5	4	5
Les parents garantissent un environnement adapté à l'enfant	21	10	8	9
Les trois modes d'accueil garantissent un environnement adapté à l'enfant	20	27	37	34
La crèche prépare à l'entrée à l'école maternelle	66	72	68	68
L'assistante maternelle prépare à l'école maternelle	2	2	5	4
Les parents préparent à l'école maternelle	23	13	5	7
Les trois modes d'accueil préparent à l'école maternelle	9	14	22	20

Champ : familles ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé dans lesquelles soit la mère travaille, soit est inactive.
Source : enquête Modes de garde 2007.

En résumé, l'assistante maternelle bénéficie d'une vision positive au sein des familles dans lesquelles la mère travaille, surtout dans les plus aisées de ces familles. Ce n'est pas le cas lorsque la mère ne travaille plus, et encore moins si elle n'a jamais travaillé. Pour ces deux types de ménages, l'alternative semble être la garde parentale ou l'accueil dans une structure collective telle que la crèche.

L'opinion des parents sur les modes d'accueil est largement influencée par celui auquel ils recourent

Comment éclairer ces différences d'opinion ? Les études disponibles montrent que plusieurs facteurs peuvent entrer en jeu. Tout d'abord, Clément et Nicolas (2009) ont établi, à partir de l'enquête *Modes de garde 2007*, que « l'opinion des parents est largement influencée par le mode d'accueil auquel ils recourent actuellement pour leur enfant ». Soit ils étaient initialement convaincus des bienfaits du mode d'accueil choisi et l'expérience les a confortés dans leur conviction ; soit après avoir préféré initialement un autre mode d'accueil, l'expérience les a amenés à modifier leur représentation du mode d'accueil utilisé. Or les parents les plus aisés, qui sont aussi ceux qui travaillent¹⁴, recourent souvent à l'assistance maternelle¹⁵, que les plus modestes, éloignés de l'emploi¹⁶, ne sollicitent quasiment pas¹⁷.

Dès lors, il est possible que les parents qui travaillent perçoivent mieux les effets bénéfiques d'une assistante maternelle, d'où leur opinion positive. En outre, des études internationales (voir par exemple la synthèse réalisée par la Commission européenne, 2009) montrent que les parents appartenant à des milieux économiquement désavantagés et à des minorités ethniques et sociolinguistiques peuvent privilégier l'éducation des enfants à la maison, par la mère, plutôt que de recourir à une structure pré-primaire

(Leseman, 2009). Parmi les familles où la mère n'a jamais travaillé se trouve précisément la plus forte proportion de ménages composés de deux parents de nationalité étrangère (cf. encadré 3) : 21 % contre 5 % dans les familles dont la mère a cessé de travailler et 2 % lorsque la mère travaille. L'enquête *Congés autour de la naissance* réalisée en 2004 par la Drees met aussi en lumière des différences de conception des parents en matière de modes d'accueil selon leur catégorie sociale. Interrogées sur les meilleures mesures à prendre pour des enfants en bas âge, près des deux tiers des mères ouvrières estiment que le mieux est de favoriser l'arrêt de l'activité professionnelle d'un des parents, tandis que les mères cadres préfèrent des solutions aménageant le temps de travail et améliorant les services d'accueil (Pénet, 2006).

Dans quelle mesure ces différents facteurs ont-ils pesé sur les opinions exprimées par les parents interrogés dans l'enquête *Modes de garde 2007* ? Pour tenter d'y répondre, nous avons à nouveau recouru à la modélisation (cf. encadré 3). Précisons d'emblée que si ce type de modélisation présente l'intérêt d'isoler et de comparer les effets des différents facteurs, il ne permet cependant pas ici de déterminer le sens de la causalité. Par exemple, est-ce parce que les parents avaient un *a priori* défavorable envers les assistantes maternelles qu'ils ont confié leur enfant à une crèche ? Ou bien leur jugement défavorable à l'encontre de l'assistante maternelle résulte-t-il d'une méconnaissance d'un mode d'accueil dont ils n'ont pas expérimenté les avantages potentiels ? Il est d'ailleurs tout à fait plausible que les deux effets

14. Dans 94 % des ménages du dernier quintile, les deux parents ou le parent isolé travaillent (cf. tableau 15).

15. 37 % des enfants de moins de trois ans du dernier quintile sont confiés à une assistante maternelle (Ananian et Robert-Bobbée, 2009).

16. Dans le premier quintile, 43 % des ménages ne comptent aucun actif occupé.

17. Dans le premier quintile, seuls 2 % des enfants de moins de trois ans sont confiés à une assistante maternelle.

Tableau 15
Situation d'emploi des parents qui ont au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé en 2007

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Ménages comptant un ou deux parents actifs occupés	19	48	86	94	94	73
Ménages comptant deux parents dont un seul est actif occupé	39	44	13	6	6	19
Ménages sans aucun actif occupé	43	8	1	0	0	8
Total	100	100	100	100	100	100

Lecture : Q1, Q2,... désignent les quintiles (cf. encadré 1).

Champ : mères ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé, soit occupant un emploi, soit inactives.

Source : enquête Modes de garde 2007.

soient à l'œuvre dans les résultats observés. Par ailleurs, il peut exister un biais dans les réponses des parents : se sentant « coupables » de ne pas avoir obtenu leur mode d'accueil préféré *a priori*, ils peuvent avoir tendance à valoriser la solution obtenue. L'analyse qui suit a donc pour but de mettre en lumière les facteurs auxquels sont associées les opinions parentales, sans être en mesure de dégager des relations de causalité entre des processus complexes.

Les modèles construits permettent de faire ressortir les résultats suivants. Toutes choses égales par ailleurs, le facteur qui est le plus fortement corrélé aux opinions des parents sur la crèche et l'assistante maternelle est le mode d'accueil actuel. Quel que soit l'item considéré, la fréquentation de la crèche améliore l'opinion des parents sur la crèche et dégrade celle vis-à-vis de l'assistante maternelle. Le phénomène s'inverse lorsque l'enfant est accueilli par une assistante maternelle. Par exemple, que l'enfant soit accueilli en crèche augmente de 28 % la probabilité que ses parents déclarent que ce mode d'accueil contribue à son éveil et réduit de 20 % la probabilité que ses parents jugent que l'assistante maternelle fasse de même

(cf. tableau 16). Inversement, que l'enfant soit confié à une assistante maternelle augmente de 32 % la probabilité que les parents l'estiment respectueuse du rythme de l'enfant et réduit de 11 % la probabilité que les parents formulent le même jugement pour la crèche (cf. tableau 17).

Deux autres facteurs sont également associés, mais dans une moindre mesure, aux représentations parentales en matière de mode d'accueil. Premièrement, le fait que la mère n'a jamais travaillé réduit, toutes choses égales par ailleurs, de 23 % la probabilité que les parents estiment l'assistante maternelle respectueuse du rythme de l'enfant (cf. tableau 17) et de 21 % la probabilité concernant la capacité de l'assistante maternelle à assurer le bien-être de l'enfant (cf. tableau 18). Deuxièmement, le fait que les deux parents soient de nationalité étrangère dégrade assez fortement leur opinion vis-à-vis de l'assistante maternelle pour deux items : le bien-être de l'enfant et le respect de son rythme (cf. tableaux 18 et 17). À l'opposé, la nationalité a un impact positif sur le jugement porté sur la crèche : la nationalité étrangère des deux parents améliore de 9 % la probabilité que

Encadré 3

MODÉLISATION DES OPINIONS DES PARENTS

Nous avons construit des modèles *logit* multinomiaux. La variable à expliquer est l'opinion des parents. Elle comporte les quatre modalités établies comme précédemment. La première modalité regroupe les parents qui ont répondu « oui » uniquement pour la crèche ou « oui » à la fois pour la crèche et pour les parents. La deuxième modalité recouvre les cas où les parents ont répondu « oui » uniquement pour l'assistante maternelle ou à la fois pour l'assistante maternelle et pour les parents. La troisième modalité correspond aux parents qui ont répondu « oui » uniquement à l'item « les parents ». La quatrième modalité regroupe les parents qui ont répondu « oui » pour les trois modes d'accueil.

Nous avons modélisé les opinions des parents concernant trois des items qui nous paraissent significatifs de la qualité d'un lieu d'accueil : sa capacité à contribuer à l'éveil de l'enfant, à assurer son bien-être, et à respecter son rythme. Par exemple, nous avons modélisé la probabilité que les parents répondent favorablement à la crèche, à l'assistante maternelle, aux parents ou à tous les modes d'accueil à la question : « *ce mode d'accueil contribue-t-il à l'éveil de l'enfant ?* ».

La modalité de référence est « *les parents ont répondu oui pour les trois modes d'accueil* ».

Les variables explicatives ont été choisies à partir des travaux évoqués ci-dessus. Il s'agit de la nationalité des parents (cf. *infra*), qui approche l'appartenance ethnique, du niveau de vie de la famille, qui renvoie à sa situation économique et donne une indication indirecte sur son capital culturel, de la situation d'emploi de la mère, qui capte probablement (mais pas seulement) les schémas familiaux quant à ce qui est bon pour le développement de l'enfant, et du mode d'accueil actuellement sollicité.

Pour ce qui concerne la nationalité, la question suivante était posée aux parents : « *Êtes-vous 1- Français(e) de naissance, y compris par réintégration, 2- Français(e) par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité, 3- Étranger(e), 4- Apatride ?* ».

Nous avons distingué trois types de familles : celles où les deux parents sont de nationalité étrangère ou apatrides (réponses 3 et/ou 4), celles où les deux parents sont de nationalité française de naissance ou par intégration (réponse 1), et celles correspondant à tous les autres cas.

Le mode d'accueil retenu est le mode d'accueil principal, c'est-à-dire celui où l'enfant passe le temps le plus long sur la période allant du lundi au vendredi de 8h à 19h.

les parents jugent la crèche comme lieu d'éveil pour l'enfant (cf. tableau 16) et de 10 % la probabilité qu'ils l'estiment respectueuse de son rythme (cf. tableau 17).

L'impact de ces deux facteurs (absence d'emploi et nationalité étrangère) peut s'interpréter par le fait qu'un certain nombre d'assistantes maternelles présentent un profil assez proche de celui des parents. Une étude qualitative réalisée auprès de 61 assistantes maternelles montre que la majorité d'entre elles sont issues de familles ouvrières, d'employées ou de professions intermédiaires, que leur niveau d'études est relativement faible, surtout pour les plus âgées, et proche de celui de leur conjoint, par endogamie (David-Alberola, 2008). À cela s'ajoute une formation au métier d'assistante maternelle relativement légère (120 heures) et probablement peu visible pour les parents car non diplômante. Dès lors, l'accueil par une assistante

maternelle peut représenter pour les parents de nationalité étrangère, faiblement qualifiés et éloignés de l'emploi, une valeur ajoutée faible par rapport à leur propre garde. En revanche, l'accueil en crèche, assuré par des personnels diplômés, avec des possibilités de socialisation supérieures à celles d'une assistante maternelle et du milieu familial, peut constituer aux yeux de ces parents un apport important au développement de leur enfant.

Le niveau de vie des familles exerce également un effet significatif sur l'opinion des parents, mais uniquement pour les plus modestes : l'appartenance au premier quintile améliore l'opinion des parents sur la crèche pour ce qui concerne l'éveil de l'enfant et le respect de son rythme (cf. tableaux 16 et 17). À l'inverse, un faible niveau de vie dégrade le jugement des parents sur l'assistante maternelle en matière de bien-être de l'enfant (cf. tableau 18).

Tableau 16
Effets moyens des différentes caractéristiques sur la probabilité que les parents aient répondu :
« Le mode d'accueil favorise l'éveil de l'enfant »

En %

	Tous modes de garde	La crèche	L'assistante maternelle	Les parents
Mode de garde principal				
<i>Parents</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Crèche	12	28	- 10	- 6
Assistante maternelle	20	- 20	6*	- 6
Autres modes de garde	- 3	6	- 5	2
Nationalité				
<i>Deux parents français</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Deux parents étrangers	- 12	9	- 6*	9
Autres cas	- 10	6	- 2*	6
Situation d'emploi de la mère				
<i>Travaille</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Ne travaille plus	- 7	5	- 5*	7
N'a jamais travaillé	- 11	1	- 4*	14
Niveau de vie				
Premier quintile	- 12	5	- 2*	9
Deuxième quintile	- 6	2	- 2*	5
<i>Troisième quintile</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Quatrième quintile	3	- 5**	- 1*	3*
Cinquième quintile	2	0*	- 1*	- 1*
Probabilité situation référence	37	43	13	7

Lecture : par rapport à la situation de référence (des parents qui gardent eux-mêmes leur enfant, tous deux de nationalité française, dont la mère travaille et dont le niveau de vie se situe dans le troisième quintile), toutes choses égales par ailleurs, que l'enfant soit accueilli à la crèche fait augmenter de 28 % la probabilité que ses parents déclarent que la crèche favorise l'éveil de l'enfant ; elle fait baisser de 10 % la probabilité qu'ils déclarent que l'assistante maternelle favorise l'éveil de l'enfant, et de 6 % la probabilité qu'ils déclarent que les parents favorisent l'éveil de l'enfant. Les coefficients sont significatifs au seuil 5 %, à l'exception de ceux suivis de ** : significatifs au seuil de 10 % et de * : non significatifs.

Champ : familles ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé dans lesquelles soit la mère travaille, soit est inactive.
Source : enquête Modes de garde 2007.

Si la cessation d'activité de la mère est rarement corrélée au point de vue des parents sur la crèche et l'assistante maternelle, elle a au contraire un effet important sur la conception de garde par les parents. Par exemple, la probabilité que les parents déclarent que seule la garde parentale respecte le rythme de l'enfant est accrue de 26 % (il s'agit de l'effet le plus important, cf. tableau 17) lorsque que la mère a cessé de travailler. L'effet est également important sur l'éveil de l'enfant (+14 %, cf. tableau 16), plus faible pour son bien-être (8 %, cf. tableau 18). Une interprétation possible est que les mères ont choisi de ne plus travailler parce qu'elles s'estiment les mieux à même d'assurer le développement de leur enfant. Mais là encore, la causalité peut être inverse : empêchées de travailler pour diverses raisons (les conditions de travail notamment, cf. *supra*) elles légitiment la garde parentale en la valorisant comparativement aux autres modes d'accueil.

Un faible niveau de vie accroît également, mais moins que la situation d'emploi de la mère, la probabilité que les parents présentent la garde parentale comme le seul mode d'accueil favorable à l'enfant. Ainsi, un niveau de vie situé dans le premier quintile augmente de 9 % la probabilité que les parents se déclarent comme seul mode d'accueil favorisant l'éveil de l'enfant (cf. tableau 16).

Enfin, la nationalité étrangère des deux parents améliore, elle aussi, le jugement sur la garde par les parents pour ce qui concerne l'éveil, le respect du rythme de l'enfant et surtout son bien-être. Par exemple, que les parents soient tous deux de nationalité étrangère élève de 9 % la probabilité qu'ils s'estiment les seuls à même de favoriser l'éveil de l'enfant (cf. tableau 16).

Au total, le mode d'accueil actuellement pratiqué est le facteur le plus fortement corrélé à l'opinion des parents en ce qui concerne la

Tableau 17
Effets moyens des différentes caractéristiques sur la probabilité que les parents aient répondu :
« Le mode d'accueil respecte le rythme de l'enfant »

En %

	Tous modes de garde	La crèche	L'assistante maternelle	Les parents
Mode de garde principal				
<i>Parents</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Crèche	12	19**	- 11	- 20
Assistante maternelle	0	- 12	32	- 20
Autres modes de garde	- 1	5	- 13	9
Nationalité				
<i>Deux parents français</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Deux parents étrangers	- 2	10	- 13	5**
Autres cas	- 1	3*	- 8*	6*
Situation d'emploi de la mère				
<i>Travaille</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Ne travaille plus	- 4	1**	- 5*	8
N'a jamais travaillé	- 1	- 2*	- 23	26
Niveau de vie				
Premier quintile	- 5	3	- 5*	7
Deuxième quintile	1	- 1*	- 3*	3*
<i>Troisième quintile</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Quatrième quintile	- 1	- 6	2*	5*
Cinquième quintile	1	- 2*	1*	0*
Probabilité situation référence	15	13	32	40

Lecture : par rapport à la situation de référence (des parents qui gardent eux-mêmes leur enfant, tous deux de nationalité française, dont la mère travaille et dont le niveau de vie se situe dans le troisième quintile), toutes choses égales par ailleurs, que l'enfant soit accueilli à la crèche fait augmenter de 19 % la probabilité que ses parents déclarent que la crèche respecte le rythme de l'enfant ; elle fait baisser de 11 % la probabilité qu'ils déclarent que l'assistante maternelle respecte le rythme de l'enfant, et de 20 % la probabilité qu'ils déclarent que les parents respectent le rythme de l'enfant. Les coefficients sont significatifs au seuil 5 %, à l'exception de ceux suivis de ** : significatifs au seuil de 10 % et de * : non significatifs.

Champ : familles ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé dans lesquelles soit la mère travaille, soit est inactive.
Source : enquête Modes de garde 2007.

crèche et l'assistance maternelle. Dans le cas de la garde par les parents, c'est surtout la situation d'emploi de la mère, en particulier l'arrêt d'activité, qui est associée à des conceptions parentales différenciées. Les schémas familiaux associés à des nationalités autres que françaises et à des milieux économiquement défavorisés jouent également, mais moins fortement, sur l'appréciation des parents.

* *
*

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette étude afin de proposer des pistes d'amélioration de la politique de la petite enfance. Premièrement, puisque pour certaines mères, l'inactivité semble liée aux conditions de travail, il paraît opportun de développer davantage des modes d'accueil proposant des plages d'accueil en phase avec les horaires atypiques des parents, en particulier tôt le matin et tard

le soir. Cette orientation doit néanmoins se garder de deux écueils potentiels : d'une part, une dégradation du bien-être de l'enfant soumis à des horaires parentaux peu respectueux de son rythme, d'autre part une dégradation des conditions de travail des professionnels en charge des jeunes enfants, majoritairement des femmes qui pourraient dès lors être elles aussi confrontées à une désynchronisation de leurs horaires de travail par rapport à leur propre vie familiale. Les contraintes horaires imposées aux parents par les entreprises seraient ainsi reportées sur les enfants et les professionnels de la petite enfance. Travailler en concertation avec les entreprises peut être alors une première piste à explorer. Compléter les structures pratiquant des horaires « classiques » par des formules d'accueil sur des créneaux atypiques peut être une seconde piste. Par exemple, on peut imaginer des formules complémentaires de prise en charge de l'enfant au domicile familial permettant de respecter son rythme.

Tableau 18
Effets moyens des différentes caractéristiques sur la probabilité que les parents aient répondu : « Le mode d'accueil assure le bien-être de l'enfant »

En %

	Tous modes de garde	La crèche	L'assistante maternelle	Les parents
Mode de garde principal				
<i>Parents</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Crèche	9	11	- 14	- 7
Assistante maternelle	- 1	- 5	28	- 23
Autres modes de garde	- 2	0*	- 15*	17
Nationalité				
<i>Deux parents français</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Deux parents étrangers	- 8	4	- 11	15
Autres cas	- 6	3	- 5	8
Situation d'emploi de la mère				
<i>Travaille</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Ne travaille plus	- 2	1*	- 7*	8**
N'a jamais travaillé	0	0*	- 21	21*
Niveau de vie				
Premier quintile	1	3*	- 12	8
Deuxième quintile	- 3	0*	- 2	4**
<i>Troisième quintile</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Quatrième quintile	0	- 3*	0*	3*
Cinquième quintile	0	4**	6*	- 10*
Probabilité situation référence	12	5	34	49

Lecture : par rapport à la situation de référence (des parents qui gardent eux-mêmes leur enfant, tous deux de nationalité française, dont la mère travaille et dont le niveau de vie se situe dans le troisième quintile), toutes choses égales par ailleurs, que l'enfant soit accueilli à la crèche fait augmenter de 11 % la probabilité que ses parents déclarent que la crèche assure le bien-être de l'enfant ; elle fait baisser de 14 % la probabilité qu'ils déclarent que l'assistante maternelle assure le bien-être de l'enfant, et de 7 % la probabilité qu'ils déclarent que les parents assurent le bien-être de l'enfant. Les coefficients sont significatifs au seuil 5 %, à l'exception de ceux suivis de ** : significatifs au seuil de 10 % et de * : non significatifs.

Champ : familles ayant au moins un enfant de moins de trois ans non scolarisé dans lesquelles soit la mère travaille, soit est inactive.
Source : enquête Modes de garde 2007.

Par ailleurs, développer quantitativement les milieux d'accueil permettrait de lever l'un des freins à l'accès à l'emploi des mères en position défavorable sur le marché du travail, mais souhaitant travailler. Un taux d'équipement qui atteint 11,4 places pour 100 enfants (Clément et Nicolas, 2009) ne permet probablement pas de donner satisfaction à tous les parents modestes et/ou à ceux de nationalité étrangère attachés aux structures d'accueil collectives. Un renforcement de ce type d'accueil permettrait à leurs enfants d'être accueillis à l'extérieur de la cellule familiale, sachant que ce sont eux qui profitent le plus de l'accueil collectif (cf. rapport de la Commission européenne, 2009), ce dernier contribuant à briser le cycle de la pauvreté.

Enfin, l'inactivité étant également liée aux conceptions des parents, si la politique familiale se donne pour objectif d'inciter les familles

les plus modestes et celles d'origine étrangère à confier leur enfant à une structure extra-familiale, alors il paraît utile de réfléchir sur les manières de faire converger les valeurs et les objectifs de ces familles concernant l'éducation de leurs enfants avec ceux portés par les lieux d'accueil. Une autre voie consiste à s'intéresser au système mis en place dans les pays nordiques, où chaque enfant a le droit à une place dans un service d'accueil, quelle que soit la situation d'emploi de ses parents et leurs ressources financières. Enfin, construire des partenariats avec des travailleurs sociaux ou des professionnels de la Protection Maternelle Infantile (PMI), qui peuvent être relais auprès des familles, notamment défavorisées, peut permettre de faire tomber des réticences face à un système d'accueil et d'éducation que les parents ne connaissent pas et les amener à recourir à un accueil extra-familial pour leur enfant. □

BIBLIOGRAPHIE

Afsa Essafi C. (2003), « Les modèles logit polytomiques non ordonnés : théorie et applications », Série des Documents de Travail Méthodologie Statistiques, n° 0301.

Ananian S. et Robert-Bobée I. (2009), « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en France en 2007 », *Études et Résultats*, n° 678, Drees.

Blanpain N. (2009), « Les dépenses pour la garde des jeunes enfants », *Études et Résultats*, n° 695, Drees.

Boyer D. et Fagnani J. (2008), « Horaires de travail des couples et participation des pères à l'éducation des jeunes enfants », in Le Bihan-Youinou, Martin, *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, pp. 305-315.

Bressé S. et Galtier B. (2006), « La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie des familles », *Études et Résultats*, n° 465, Drees.

Caroli E. et Gautié J. (2009), « Bas salaires et qualité de l'emploi : l'exception française ? », *Collection du Cepremap*, 509 pages.

Chauffaut D., Simon M.-O. et Olm C. (2006), « La prestation d'accueil du jeune enfant : un dispositif globalement apprécié par ses bénéficiaires », *L'e-ssentiel*, n° 46, Cnaf.

Clément J. et Nicolas M. (2009), « Opinions et satisfaction des parents vis-à-vis des modes de garde », *L'e-ssentiel*, n° 82, Cnaf.

Clergeau M.-F. (2009), Rapport en conclusion des travaux de la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale sur la prestation d'accueil du jeune enfant, enregistré à l'Assemblée nationale le 7 juillet.

Cour de comptes (2008), Rapport « La sécurité sociale », Chapitre X, *Les aides à la garde d'enfants*, septembre.

Commission européenne (2009), « L'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe : réduire les inégalités sociales et culturelles », Eurydice.

Croutte P. et Hatchuel G. (2009), « Prestations sociales, prestations familiales et aides aux familles : état de l'opinion début 2009 », *Crédoc, collection des rapports*, n° 258.

- Croutte P., Damon J. et Hatchuel G. (2003)**, « Les opinions sur les modes de garde des jeunes enfants », *L'e-ssentiel*, n° 11, avril.
- David-Albérola D. (2008)**, « Le métier d'assistantes maternelles », *Études et Résultats*, n° 636, mai.
- Dollé M. (2012)**, *Peut mieux faire ! Pour un renouveau des politiques d'éducation*, Éditions Saint-Simon.
- Eydoux A. et Letablier M.-T. (2008)**, « Flexibilité du temps de travail : challenges et opportunités pour la prise en charge de la petite enfance », in Le Bihan-Youinou, Martin, *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*, pp. 231-245.
- Fagnani J. et Letablier M.-T. (2003a)**, « La réduction du temps de travail a-t-elle amélioré la vie quotidienne des parents de jeunes enfants ? », *Premières informations et premières synthèses*, n° 01.2, Dares.
- Fagnani J. et Letablier M.-T. (2003b)**, « S'occuper des enfants au quotidien : mais que font les pères ? », *Droit social*, n° 3, pp. 251-259.
- Fagnani J. et Letablier M.-T. (2004)**, « Work and Family Balance : the Impact of the 35-hour Laws in France », *Work, Employment and Society*, vol. 18, n° 3, pp. 551-572.
- Garner H., Meda D. et Senik C. (2005)**, « Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, les leçons des enquêtes auprès des ménages », *Travail et Emploi*, n° 102.
- Garner H., Meda D. et Senik C. (2004)**, « La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », *Premières Synthèses*, n° 50.3, Dares.
- Guillemin O. et Roux V. (2001)**, « Comment se détermine le niveau de vie d'une personne ? », *Insee Première*, n° 798.
- Le Van C. (2006)**, « La grossesse à l'adolescence : un acte socialement déviant ? », *Adolescence*, n° 55, p. 225-234.
- Lesnard L. (2006)**, « Flexibilité des horaires de travail et inégalités sociales », *Données sociales – La société française*, édition 2006, pp. 371-378, Insee.
- Marical F., Minonzio J. et Nicolas M. (2006)**, « L'impact de la PAJE sur le choix du mode de garde », *L'e-ssentiel*, n° 52, août.
- Marical F., Minonzio J. et Nicolas M. (2007)**, « La PAJE améliore-t-elle le choix des parents pour un mode de garde ? », *Recherches et Prévisions*, n° 88.
- Méda D., Wierinck M. et Simon M.-O. (2003)**, « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », *Premières Synthèses*, n° 29.2, Dares.
- Observatoire national de la petite enfance (2006)**, *L'accueil du jeune enfant en 2006. Données statistiques*, Paris, Cnaf.
- OCDE (2002 à 2007)**, « Bébés et employeurs » ou « Babies and Bosses ».
- OCDE (2001 et 2007)**, « Petite enfance, Grands défis » ou « Starting Strong », « Assurer le bien-être des enfants » ou « Doing better for Children ».
- Péresse V. (2007)**, *Mieux articuler vie familiale et professionnelle*, col. Rapports officiels, La Documentation française.
- Pénet S. (2006)**, « Le congé de maternité », *Études et Résultats*, n° 531, Drees.
- Tabarot M. (2008)**, *Rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance*. Paris : La Documentation française, juillet.
- Trancart D., Georges N. et Méda D. (2009)**, « Horaires de travail des couples, satisfaction et conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », in Pailhé A. et Solaz A. (dir), *Entre famille et travail. Des arrangements de couples aux pratiques des employeurs*, La Découverte, pp. 55-78.
- Unicef (2008)**, « La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant », *Bilan Innocenti 8*.
- Vanderschelden M. (2006 a)**, « Position sociale et choix du conjoint : des différences marquées entre hommes et femmes », *Données Sociales*.
- Vanderschelden M. (2006 b)**, « Homogamie socioprofessionnelle et ressemblance en termes de niveau d'études : constat et évolution au fil des cohortes d'unions », *Économie et Statistique*, n° 398-399, pp. 33-58.
- Voisin J. (2009)**, *Développement de la garde d'enfants*. Paris : Inspection générale des affaires sociales, mars.